

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2016

Convocation du 19 mars 2016

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 25 mars 2016 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents : Mmes, GOYARD, SALIEGE, VIET, GILLES MM. BILLON, MARILLIER, MONNERET, SIXDENIER, VERNOT, PACAUD

Etaient excusés : Mmes JAILLET (pouvoir à M. MARILLIER), RICHARD, M. CARPENTIER (pouvoir à M. BILLON).

Mme GILLES est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 février 2016 après avoir ajouté que des subventions à hauteur de 80 % sur le matériel utilisé pour le plan de désherbage.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

➤ Approbation du plan de désherbage présenté par le bureau Brassica
ce que le Conseil Municipal accepte.

Approbation du plan de désherbage

La réunion de restitution du plan de désherbage a eu lieu le vendredi 04 mars 2016. Des zones seront déterminées pour hiérarchiser le désherbage manuel qui sera remplacera les traitements qui vont devenir interdits.

Du matériel subventionné à 80 % sera acheté en commun avec la commune de Moroges.

Le conseil municipal approuve le plan de désherbage proposé par le bureau BRASSICA.

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 – budget annexe Cheval Blanc

Le compte de gestion dressé le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

➤ **Excédent de fonctionnement : 1063.08€**

Affectation du résultat de fonctionnement 201 - budget annexe Cheval Blanc

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2016 :€

➤ **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 1063.08€**

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 – budget annexe Boulangerie

Le compte de gestion dressé le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

➤ **Excédent de fonctionnement : 500.41€**

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - budget annexe Boulangerie

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2016 :€

➤ **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 500.41€**

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015- budget annexe commerce de proximité

Le compte de gestion dressé le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

➤ **Excédent de fonctionnement 1110.25€**

➤ **Déficit d'investissement :: 650.00€**

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – budget annexe commerce de proximité

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2016 :€

- **Compte 1068 :Affectation du résultat :** 650.00€
- **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté :** 500.41€

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015 – budget assainissement

Le compte de gestion dressé le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement** 1572.53€
- **Excédent d'investissement ::** 35572.24€

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – budget assainissement

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2016 :€

- **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté :** 1572.53€

Vote du compte de gestion et compte administratif 2015– budget commune

Le compte de gestion dressé le comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2015 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement** 143923.67€
- **Déficit d'investissement ::** 111791.35€

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – budget commune

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2016 :€

- **Compte 1068 :Affectation du résultat :** 111791.35€
- **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté :** 32132.32€

Aménagement dont mise en sécurité des Baudots et de la Grange

Le maire fait le point sur les offres reçues en mairie suite à la consultation et après audition des maîtres d'œuvre. Ils ont la possibilité de refaire une offre sous 8 jours.

Le coût varie de 3000€ HT à 8275€ HT

Le conseil municipal demande au Cabinet GOUTTEBARGE de refaire une offre conforme au cahier des charges.

Information sur le dossier FISAC

La demande de subvention FISAC a été refusée par la Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; au motif que depuis le 17/06/2015, de nouvelles modalités d'intervention ont été instaurées. Les demandes de subvention se font sous forme d'appel à projets et la date limite de dépôt des dossiers étaient la 30/10/2015.

La DIRECCTE nous invite à demander une aide dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public mais la commune n'étant pas classée bourgs-centre, cette demande ne sera pas retenue.

Le maire étudie les possibilités pour établir un dossier LEADER, dans le cadre des Fonds Européens et dans le cadre des nouvelles subventions attribuées par le conseil départemental.

Convention transport scolaire réseau le bahut pour la période du 01/09/2016 au 15/08/2020

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention conclue entre le département de Saône et Loire et la commune de Marcilly les Buxy relative à la prise en charge et au financement du transport des élèves du premier degré sur le réseau départemental Le Bahut. Cette convention d'une durée de quatre ans, prend effet au 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 15 août 2020.

Maintenance de la plateforme élévatrice

Jean-Philippe VERNOT fait le compte rendu des devis qu'il a obtenus pour la maintenance de la plateforme et du contrôle des bâtiments communaux. Avant de prendre une décision, le conseil

municipal souhaitent savoir si le contrôle des bâtiments est obligatoires (voir avec les communes voisines).

Remboursement du groupe électrogène à un conseiller municipal

Compte tenu du délai de cinq jours, pour l'ouverture d'un compte à l'entrepôt du bricolage Gilles SIXDENIER a réglé l'achat du groupe électrogène. Des agents ont également fait des achats pour l'école.

Le conseil municipal accepte de rembourser les sommes suivantes :

Gilles SIXDENIER, conseiller municipal :	Achat groupe électrogène :	318.00€
Lydie BILLON, agent communal :	Jouets pour temps méridien :	31.38€
NIVAULT Emilia, agent communal :	Matériels pour NAP :	28.94€

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption urbain sur la vente de la propriété de M. LAPLACE Marc.

Informations diverses

- ✓ Dépose de la cabine téléphonique du Martrat d'ici le 31/12/2017 (durée moyenne d'utilisation 08 secondes par jour et par cabine). Le conseil par 7 voix pour souhaite la récupérer.
- ✓ La maison de Mme BROUSSOLLE a été vidée. Il reste des meubles et divers objets qui seront mis en vente lors de la foire de printemps le 17/04/2016 et de la foire aux Puces le 05/05/2016. Ce qui ne sera pas vendu sera donné à des associations.
- ✓ Elodie GOYARD signale qu'il y a beaucoup de bruit à la cantine.
- ✓ Afin d'étudier les possibilités de créer une classe dans le logement de l'école, une conseillère pédagogique est venue le visiter. Elle rendra son rapport dans les prochains jours.
- ✓ La réunion de la commission communale des impôts a eu lieu jeudi 24/03/2016. Suite à la mise en place de la numérotation, quasiment toutes les maisons sont revérifiées et pour certaines réévaluées.

Les membres du conseil municipal,